

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 février 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : **M. Claude JAMATI (pouvoir de Mme Dana SOLECKI)**, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, M. Hadi HMAMED, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, M. Guy HEMET (pouvoir de Mme Daniella TROCHU), M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME).

Absents excusés : M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Patrick CONFETTI (pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à Ludovic JAMET), M. Jean-Michel DESCH, Mme Daniella TROCHU (pouvoir à M. Guy HEMET), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Michel SAPORTA, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Erik LINQUIER, M. ROLAND de HEAULME (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 28 janvier 2013

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2013

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 12

Excusés : 5

N° de l'ordre du jour :

2013.02.06 : Attributions de compensation : versement anticipé en 2013 par semestre.

☐ M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-41 ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°2010-12-03 du 7 décembre 2010 relative à l'attribution de compensation définitive des onze communes ;

Vu la délibération n°2011-12-06 du 7 décembre 2011 relative à l'attribution de compensation définitive des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin ;

Vu la délibération n°2012-01-09 du 31 janvier 2012 relative au versement anticipé de l'attribution de compensation par semestre ;

Vu le budget primitif 2013 ;

L'attribution de compensation aux communes a été versée en 2012 de manière anticipée par semestre.

Il est proposé de verser en 2013 l'attribution de compensation aux communes en deux fois : en février et en juillet. Les deux versements seront du même montant. Cette mesure reste exceptionnelle. Elle permettra de faciliter la trésorerie des communes en période de raréfaction du crédit aux collectivités locales.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide de verser en 2013 les attributions de compensation aux communes en deux fois, au début de chaque semestre ;*
- 2) *précise que les crédits sont prévus au BP 2013 au chapitre 014 article 739111.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20130207-CC20130206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2013



Pour le Président,
Par déléation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services